



RÈGLEMENT

COUPE DES JUNIOR-E-S DE L'ENTENTE ROMANDE (COUPE ROMANDE)



ACGF / ACVF / AFF-FFV / AJF / ANF / AVF-WFV

Table des matières

Base réglementaire	2
Article 1 Dispositions générales	2
Article 2 Participation.....	2
Droit de participation des équipes	2
Droit de participation des joueurs.....	2
Article 3 Organisation du tournoi	3
Administration.....	3
Nombre de joueurs	3
Equipement.....	3
Horaires	3
Arbitrage	3
Sanctions : avertissements, expulsions, suspensions, point fairplay	3
Article 4 Phase qualificative.....	4
Article 5 Phase finale	4
Article 6 Distinction, prix souvenir	4
Article 7 Fairplay.....	5
Entrée/sortie du terrain.....	5
Charte Fairplay et code de conduite	5
Article 8 Responsabilités	5
Article 9 Repas des équipes.....	5
Article 10 Cas non prévus.....	5
Associations romandes	6

Base réglementaire

Les Commissions Technique et des Juniors (CTJ) des Association Régionales de l'Entente Romande émettent les modalités suivantes en complément des prescriptions de l'ASF :

- **Règlement de Jeu** de l'ASF (RJ ASF);
- **Règlement Disciplinaire** de l'ASF (RD ASF) ;
- **Règlement des Juniors** de l'ASF (RJun ASF).

Article 1 Dispositions générales

1. Les associations cantonales romandes AFF/FFV, AVF/WFV, ACGF, ACVF, ANF et de la sous-association AJF (ci-après **Entente Romande** ou **ER**) organise une compétition appelée « Coupe des Juniors-e-s de l'Entente Romande » (ci-après **Coupe Romande**).
2. Chaque association de l'Entente Romande organise la manifestation à tour de rôle dans sa région, suivant le présent règlement et selon le tournus suivant :
AFF/FFV, AVF/WFV, AJF, ACGF, ACVF, ANF.

Article 2 Participation

Droit de participation des équipes

1. Cette compétition est réservée aux catégories du football de base des Juniors A, B et C ainsi que des Juniores FF-19 et FF-15 des clubs de l'Entente Romande. Les équipes de BRACK.CH Youth League en sont exclues.

Droit de participation des joueurs

2. Tous les joueurs qualifiés pour la catégorie de jeu de l'équipe participante peuvent être alignés à la Coupe Romande.
3. Les joueurs ayant évolués en BRACK.CH Youth League et/ou en championnat du football d'élite sont exclus de la Coupe Romande.
4. Toutes réclamations contre la qualification d'un joueur doivent être déposées au plus tard dans les 15 min après la fin du match au jury du tournoi.

Article 3 Organisation du tournoi

Le Règlement de Jeu de l'ASF est seul valable avec les exceptions suivantes :

Administration

1. Chaque club reçoit le programme du tournoi par son association régionale respective quelques jours avant le tournoi.
2. Avant le premier match, les responsables des équipes remettront au jury la liste imprimée depuis Clubcorner du contingent complet de leur équipe.

Nombre de joueurs

3. Les équipes sont composées de 18 joueurs au maximum.

Equipement

4. Chaque équipe emporte au tournoi un jeu de maillots de réserve d'une autre couleur que leur tenue principale.
5. Le joueur devra porter le même numéro de maillot durant toute la compétition.
6. L'équipe nommée en premier dans le programme est l'équipe recevant et joue dans les couleurs de son choix.

Horaires

7. Les horaires des matches figurent sur le programme du tournoi.
8. Les équipes doivent respecter les horaires. Tout retard sera sanctionné d'un forfait infligé à l'équipe fautive, sauf cas de force majeure.
9. Le début et la fin des matches sont ordonnés par les arbitres selon le programme.

Arbitrage

10. Tous les matches seront arbitrés par des arbitres officiels désignés et indemnisés par l'association organisatrice.

Sanctions : avertissements, expulsions, suspensions, point fairplay

11. Les expulsions temporaires sont appliquées comme en championnat. La durée de la suspension temporaire est toutes fois réduite à 5 minutes.
12. L'expulsion du terrain d'un joueur par l'arbitre (carton rouge sans avertissement préalable) au cours d'un match entraîne automatiquement la suspension de ce joueur pour le reste du tournoi. Il ne pourra plus prendre part aux autres matches de son équipe ou des autres équipes participantes. Selon la gravité des faits, le cas pourra être transmis son association régionale respective.
13. Un joueur recevant deux cartons jaunes lors du même match (carton jaune puis carton rouge) sera automatiquement expulsé de la rencontre. Ce joueur ne pourra pas participer au prochain match de son équipe.

14. Les cas graves seront sanctionnés selon le rapport de l'arbitre :
 - a. 1 point par carte jaune
 - b. 2 points pour double avertissement
 - c. 3 points pour un carton rouge direct
15. Ces sanctions seront ensuite communiquées aux associations régionales concernées, conformément au règlement sur les sanctions durant le championnat.

Article 4 Phase qualificative

1. Chaque équipe joue cinq matches de 1 x 20 minutes, sauf la catégorie A 1 x 30min, sans changement de camp.
2. Pour établir le classement des équipes dans un groupe de la phase qualificative, les critères suivants sont déterminants, par ordre décroissant d'importance :
 - a. Le nombre de points obtenus pour l'ensemble des matches de la phase qualificative ;
 - b. Le plus petit nombre de points fairplay ;
 - c. Le classement de la confrontation directe à l'intérieur du groupe à égalité de point ;
 - d. La meilleure différence de buts pour l'ensemble des matches de la phase qualificative ;
 - e. Le plus grand nombre de buts marqués lors de l'ensemble des matches de la phase qualificative ;
 - f. Le tirage au sort.
3. Les équipes classées au 1er et 2ème rang de chaque groupe de la phase qualificative sont qualifiés pour la phase finale de leur catégorie.

Article 5 Phase finale

1. La phase finale se déroule en un match de finale opposant les deux qualifiés de chaque catégorie de la phase qualificative. L'équipe classée 1^{ère} est l'équipe dîtes recevant et joue dans les couleurs de son choix.
2. Le match final a une durée de 2 x 15 minutes, avec changement de camp.
3. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, on procédera directement aux tirs au but selon la Loi du Jeu no 10 (tirs au but).

Article 6 Distinction, prix souvenir

1. La remise des prix s'effectuera à l'issue de la phase finale.
2. Le vainqueur de chaque catégorie reçoit une coupe et le titre de « Vainqueur de la Coupe Romande [année] de la catégorie des juniors [A/B/C/D/FF-19/FF-15] »

Article 7 Fairplay

Entrée/sortie du terrain

Les équipes doivent pénétrer en colonne sur le terrain, précédées des arbitres. Avant le coup d'envoi, les équipes se présentent sur une ligne au milieu du terrain, à côté des arbitres. Elles se serrent la main.

Charte Fairplay et code de conduite

Une charte Fairplay et un code de conduite sont transmis avec le programme du tournoi. Un exemplaire doit être remis au jury avec la signature de l'entraîneur et du capitaine.

Les entraîneurs doivent prendre le temps de la présenter à leurs joueurs et d'en discuter le contenu, afin que la Coupe Romande se déroule dans un esprit cordial et convivial, l'objectif étant d'en faire perdurer le sens même au-delà de la manifestation.

Article 8 Responsabilités

1. Les participants doivent être personnellement assurés contre les accidents.
2. Les organisateurs du tournoi (association régionale et/ou club hôte), déclinent toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires ainsi que dans le stade.
3. Les entraîneurs des équipes sont responsables de la bonne tenue de leurs joueurs et supporters lors du tournoi, et prendront les dispositions nécessaires en cas de nécessité (changement de joueurs, renvois aux vestiaires, etc...).

Article 9 Repas des équipes

Un service de repas est organisé sur place à l'attention des équipes. 20 repas et 20 boissons pour les joueurs et le staff sont offerts par équipe. Les repas et boissons supplémentaires sont à la charge des équipes.

Article 10 Cas non prévus

Pour tous les cas non prévus dans le présent règlement, le jury du tournoi décide sans appel.